

*Pour un premier contact, téléphonez au*

*02/352.37.12*

Le Conseil de l'Action Sociale est composé de onze membres élus par le Conseil Communal de Waterloo :

M. E VERDIN, Président ; **Mme M. WAUTHIER**, M. J.P. LOUCKX, **Mme J. GAYZAL-PEROT**, **M. J.F. THONON**, **Mme M. CALIFICE-DINNEWETH**, **M. P. WILLIOT**, Mmes B. VANDER BORGHT, P. VANDEWALLE-COMPERNOLLE, **M. F. BOURGYS**, **Mme B. ALAERTS**, Membres.

En son sein, un Comité Spécial du Service Social a été formé (les noms des membres ont été notés en caractères gras , M. J-F Thonon en est le vice-Président).

*Président : Etienne Verdin*

*<http://www.cpaswaterloo.be>*



L'entrée



L'accueil



## *SERVICE SOCIAL*



## *du C.P.A.S. de Waterloo*

*Chemin du Bon Dieu de Gibloux 26*

*1410 Waterloo*

*Tél. : 02/352.35.11*

## Le Service Social

Vous fournit :

- tous conseils et renseignements utiles pour faire valoir vos droits ;
- une guidance psychosociale, morale ou éducative ;
- une aide matérielle sous la forme la plus appropriée ;
- une aide sociale,
- une aide médicale,
- une écoute

**Permanences** : lundi et jeudi de 8h30 à 11h30 – autres jours sur rendez-vous.

Il est composé des cellules suivantes :

- Le Social Général
- L'insertion socioprofessionnelle (qui organise notamment des tables d'emploi hebdomadaires)
- La cellule des personnes étrangères (qui s'adresse à toutes les personnes inscrites au registre d'attente de la Commune ou au registre des étrangers)
- La cellule seniors (qui s'adresse aux 60 ans et plus)

## Le Service Logement

S'adresse à toute personne en recherche de logement ou souhaitant obtenir des renseignements concernant le droit au logement ; les baux à loyers, les garanties locatives et tout ce qui touche au logement, le Fonds Social de l'eau, les compteurs à budget d'électricité, le Fonds Social mazout (allocation de chauffage).

**Permanences** : lundi de 8h30 à 11h30, mardi de 16h à 18h, mercredi de 9h à 12h et jeudi de 8h30 à 11h30.

## Le Service de Consultations Juridiques

S'adresse à toute personne souhaitant obtenir un renseignement d'ordre juridique.

**Permanence assurée par un avocat inscrit au barreau de Nivelles**

tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois à 17h (contactez le 02/352.37.12 entre 8h30 et 16h30).

**Permanence assurée par une juriste et un licencié en notariat.**

tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois à 18h30. (pour prendre rendez-vous, contactez le 02/352.37.12 entre 8h20 et 16h20).

## La Médiation de Dettes

Le Service Social est conventionné avec un organisme agréé pour la médiation de dettes. Contacter le Service Social au 02/352.37.12 pour plus d'informations

## L'Espace Public Numérique

Ce service met 9 ordinateurs à votre disposition. Vous pourrez également bénéficier de l'aide de 2 moniteurs.

*Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi la Maison de Repos et la Maison de Repos et de Soins « Le Gibloux »*

*Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi le Service d'aide aux familles et aux personnes âgées.*

*Le Centre Public d'Action Sociale est au service de toute la population de Waterloo*